



Colloque organisé par  
le **Conseil Supérieur du Notariat**  
et l'**Association Française des Docteurs en Droit**



En partenariat avec :

**Association Congrès des Notaires de France (ACNF)**

**Chambre des notaires de Paris**

**Chambre interdépartementale des notaires de la cour d'appel de Lyon**

**Chambre des notaires d'Auvergne**

**Institut National des Formations Notariales (INFN)**

**Association Rencontres Notariat-Université (ARNU)**

**Cridon Sud-Ouest**

**Inafon**

**Institut François Geny (EA 7301)**

**et LexisNexis**



## Colloque

**Lundi 25 mars 2024, à 09h00**

**Conseil supérieur du notariat**

60 Bd de la Tour-Maubourg, 75007 Paris



# Créativité notariale & doctorat en droit

Organisé par le **CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT**  
et l'**ASSOCIATION FRANÇAISE DES DOCTEURS EN DROIT**  
Sous la présidence de Maître Sophie SABOT-BARCEZ

Direction scientifique  
François LETELLIER et Alex TANI

Places limitées et inscription gratuite  
[doctorat.notariat@gmail.com](mailto:doctorat.notariat@gmail.com)



## Doctorat & Notariat

*Le notariat est une profession résolument créative. Les notaires sont les conseils privilégiés des familles, des entreprises et des administrations. Ils imaginent individuellement des montages, développent des stratégies, conçoivent des outils, élaborent des clauses. Collectivement, ils contribuent à l'évolution et l'amélioration du droit, notamment par la tenue annuelle de grands Congrès qui furent à l'origine de tant de réformes importantes. Les créations juridiques que l'on doit au notariat sont nombreuses et non négligeables, au point qu'il est permis de soutenir qu'il existe une véritable « doctrine notariale ».*

*En plus d'exercer leur office avec conscience et dévouement, nombre de notaires s'investissent dans l'enseignement universitaire, la formation professionnelle, et la recherche en droit. Parmi eux, conformément à une tradition séculaire, de nombreux « notaires-docteurs » se signalent par leur dynamisme, offrant une compétence supplémentaire et complémentaire à une profession qui tire sa force de son unité, mais aussi de la diversité des profils qui la compose.*

*Ce colloque, présidé par Maître Sophie SABOT-BARCET et organisé sous l'égide du Conseil supérieur du notariat et de l'Association française des docteurs en droit, avec le soutien de fidèles partenaires, a l'ambition de mettre la créativité notariale à l'honneur en montrant que le doctorat en est un puissant exhausteur. Car qui ne voit, indépendamment des conséquences qu'auront les prochaines révolutions technologiques sur la pratique du droit, que la vraie richesse du notariat réside dans son ingéniosité, son audace et sa créativité.*

*C'est là une « intelligence authentique » que n'est pas près de supplanter « l'intelligence artificielle ».*

*Cette manifestation s'adresse donc à tous les universitaires qui participent depuis toujours à la qualité de la formation notariale, ainsi qu'à tous les notaires qui font vivre quotidiennement cet esprit créatif, et surtout à tous les étudiants à qui nous voulons montrer que « Doctorat » et « Notariat » peuvent admirablement se conjuguer !*

**François LETELLIER et Alex TANI**

## PROGRAMME

**08h45 : Accueil des participants**

**09h00 : Allocutions d'ouverture**

Sophie SABOT-BARCET, *Présidente du Conseil Supérieur du Notariat*  
Jacques MESTRE, *Président de l'Association Française des Docteurs en Droit*  
François LETELLIER et Alex TANI, *Directeurs scientifiques du colloque*

**I – Panorama** : sous la présidence de Bernard VAREILLE

---

**09h30 : La vitalité de la doctrine notariale** : Jacques COMBRET et Sarah TORRICELLI-CHRIFI

**10h00 : Les apports du Congrès des notaires de France** : Thierry DELESALLE et Elisabeth DUPART-LAMBLIN

**10h30 : Les atouts du notaire-docteur** : table ronde animée par François LETELLIER avec Charles-Alexandre CAMOZ, Brigitte ROMAN, Jean-François SAGAUT et Olivier VIX

**II – Perspectives** : sous la présidence de Bernard BEIGNIER

---

**11h00 : L'avenir du doctorat en France** : Sylvie POMMIER

**11h30 : Les enjeux de la réforme de la formation notariale** : Mustapha MEKKI et Stéphanie JEANJEAN-BOUDON

**12h00 : Propos conclusifs : le doctorat et le notariat** : Charles GIJSBERS

\* \* \*

**12h30 : Présentation de l'ouvrage « La créativité notariale & le doctorat en droit »**  
François LETELLIER, Alex TANI, et les éditions LexisNexis

**12h40 : Cocktail-déjeunatoire de clôture**